



B.P: 3791 Douala Cameroun
Tél: 237 33 42 42 47/Fax: 33 42 91 70

Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI S.A.)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles allouées et les remboursements de frais de voyage, déplacements aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 Décembre 2023

MAZARS CAMEROUN

B.P. 3791 – CAMEROUN
TEL: 237 233 42 42/ FAX: 237 233 42 91 70
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
au capital social de 100 000 000 FCFA – Inscrite au registre de commerce sous le numéro RC/DLA/2005/M/331.
Agréé CEMAC sous le numéro SEC 034 par décision N°17/015 UEAC-010 C-CM-13 du 07 février 2005
Inscription ONECCA sous le numéro SEC 017.

Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles S.A

Société Anonyme au Capital de 1 500 000 000 FCFA

Siège Social Yaoundé BP : 1431 Yaoundé

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles allouées et les remboursements de frais de voyage, déplacements aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2023

N/Ref.417.RAP.2024/DLA

Excellence Monsieur Le Ministre en charge des Finances,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'acte uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration et les remboursements de frais pour les missions et mandats qui leur ont été confiés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1. Monsieur ABANDA METOGO Edouard

Nature et objet

Monsieur ABANDA METOGO Edouard, Administrateur, représentant des Services du Premier Ministre (SPM) au cours de l'exercice 2023, a participé à deux sessions du Conseil.

Modalités

La charge supportée par la MAGZI s'établit à FCFA 600 000.

Cette charge a été supportée conformément à la résolution N°014/11/2019/MAGZI/CA du 27 Novembre 2019 fixant le montant de l'indemnité de session et des avantages des administrateurs.

2. Monsieur NYETAM Philippe

Nature et objet

Monsieur NYETAM Philippe, Administrateur, représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) au cours de l'exercice 2023, a participé à deux sessions du Conseil.

Modalités

La charge supportée par la MAGZI s'établit à FCFA 1 200 000.

Cette charge a été supportée conformément à la résolution N°014/11/2019/MAGZI/CA du 27 Novembre 2019 fixant le montant de l'indemnité de session et des avantages des administrateurs.

3. Monsieur NTSEK Serge Dieudonné

Nature et objet

Monsieur NTSEK Dieudonné, Administrateur, représentant du Ministère des Finances (MINFI) au cours de l'exercice 2023, a participé à deux sessions du Conseil.

Modalités

La charge supportée par la MAGZI s'établit à FCFA 600 000.

Cette charge a été supportée conformément à la résolution N°014/11/2019/MAGZI/CA du 27 Novembre 2019 fixant le montant de l'indemnité de session et des avantages des administrateurs.

4. Madame LEUDJOU YAMBA Joëlle épouse MBOUGUEP

Nature et objet

Madame LEUDJOU YAMBA Joëlle épouse MBOUGUEP, Administrateur, représentant du Ministère de l'Habitat et du Développement urbain (MINH DU) au cours de l'exercice 2023, a participé à deux sessions du Conseil.

Modalités

La charge supportée par la MAGZI s'établit à FCFA 1 200 000.

Cette charge a été supportée conformément à la résolution N°014/11/2019/MAGZI/CA du 27 Novembre 2019 fixant le montant de l'indemnité de session et des avantages des administrateurs.

5. Monsieur NDILASSI Innocent

Nature et objet

Monsieur NDILASSI Innocent, Administrateur, représentant du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) au cours de l'exercice 2023, a participé à deux sessions du Conseil de la MAGZI.

Modalités

La charge supportée par la MAGZI s'établit à FCFA 600 000.

Cette charge a été supportée conformément à la résolution N°014/11/2019/MAGZI/CA du 27 Novembre 2019 fixant le montant de l'indemnité de session et des avantages des administrateurs.

6. Monsieur YEMENE Samuel

Nature et objet

Monsieur YEMENE Samuel, Administrateur, représentant de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) au cours de l'exercice 2023, a participé à deux sessions du Conseil.

Modalités

La charge supportée par la MAGZI s'établit à FCFA 1 200 000.

Cette charge a été supportée conformément à la résolution N°014/11/2019/MAGZI/CA du 27 Novembre 2019 fixant le montant de l'indemnité de session et des avantages des administrateurs.

7. Madame NTIECHE née NGUIDOM Germaine

Nature et objet

Madame NTIECHE née NGUIDOM Germaine, Administrateur, représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) au cours de l'exercice 2023, a participé à deux sessions du Conseil.

Modalités

La charge supportée par la MAGZI s'établit à FCFA 1 200 000.

Cette charge a été supportée conformément à la résolution N°014/11/2019/MAGZI/CA du 27 Novembre 2019 fixant le montant de l'indemnité de session et des avantages des administrateurs.

8. Monsieur MBUA Isaac EMBOLA

Nature et objet

Monsieur MBUA Isaac EMBOLA, Administrateur, représentant du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL) au cours de de l'exercice 2023, a participé à deux sessions du Conseil.

Modalités

La charge supportée par la MAGZI s'établit à FCFA 1 200 000.

Cette charge a été supportée conformément à la résolution N°014/11/2019/MAGZI/CA du 27 Novembre 2019 fixant le montant de l'indemnité de session et des avantages des administrateurs.

9. Monsieur YIMGA YAO Thierry

Nature et objet

Monsieur YIMGA YAO Thierry, Administrateur, représentant du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable (MINEPDED) au cours de de l'exercice 2023, a participé à deux sessions du Conseil.

Modalités

La charge supportée par la MAGZI s'établit à FCFA 1 200 000.

Cette charge a été supportée conformément à la résolution N°014/11/2019/MAGZI/CA du 27 Novembre 2019 fixant le montant de l'indemnité de session et des avantages des administrateurs.

10. Monsieur ESSAME NKOME Gérard

Nature et objet

Monsieur ESSAME NKOME Gérard, Administrateur, représentant du personnel de la MAGZI au cours de l'exercice 2023, a participé à deux sessions du Conseil.

Modalités

La charge supportée par la MAGZI s'établit à FCFA 1 200 000.

Cette charge a été supportée conformément à la résolution N°014/11/2019/MAGZI/CA du 27 Novembre 2019 fixant le montant de l'indemnité de session et des avantages des administrateurs.

Fait à Douala, le 18 Novembre 2024

Le Commissaire aux comptes



MAZARS CAMEROUN SA
Agrément CEMAC n° SEC 034
Agrément ONECCA n° SEC 017

Fidèle Bienvenu MMANDOA
Associé